



Regroupement des
ressources alternatives
en santé mentale
du Québec

Participer à la vie associative et démocratique du RRASMQ



GUIDE D'INFORMATION

2025

Table des matières

1. Pourquoi un guide d'information sur la participation à la vie associative et démocratique du RRASMQ ?.....	3
2. La vie associative et démocratique	3
2.1 Où peut-on s'impliquer au RRASMQ ?.....	3
2.2 Qui participe au RRASMQ ?.....	5
2.3 Comment s'impliquer ?.....	7
3. Le soutien à l'implication et à la participation	8
3.1 Le soutien à la participation aux comités, groupes de travail et au CA : une responsabilité partagée entre le RRASMQ et les ressources membres	9
3.2 Reconnaissance	11
3.3 Fonds de solidarité	11
4. Allocation de participation	12
4.1 À un groupe de travail.....	12
4.2 À une représentation pour le RRASMQ	12

Ce guide a été rédigé par Olivier René à partir des réflexions des membres du comité Pratiques et du Conseil d'administration au cours de l'année 2010-2011. Il a été actualisé au courant de l'année 2022-2023 par le Conseil d'administration et le comité de coordination du RRASMQ puis, adopté par le Conseil d'administration le 22 avril 2024

1. Pourquoi un guide d'information sur la participation à la vie associative et démocratique du RRASMQ ?

La participation des ressources alternatives membres est une condition essentielle au dynamisme du RRASMQ et à sa représentativité. Ce guide s'adresse donc aux ressources alternatives membres du Regroupement qui souhaitent :

- mieux connaître la vie associative et démocratique du RRASMQ ;
- participer aux espaces consultatifs, décisionnels ou de ressourcement par le biais de ses membres ou des personnes intervenantes ;
- développer et renforcer la culture de participation démocratique du Regroupement.

Ce guide permet également d'établir les balises de soutien et de reconnaissance de la participation des ressources et de leurs personnes déléguées, à la vie associative et démocratique du RRASMQ.

2. La vie associative et démocratique

2.1 Où peut-on s'impliquer au RRASMQ ?

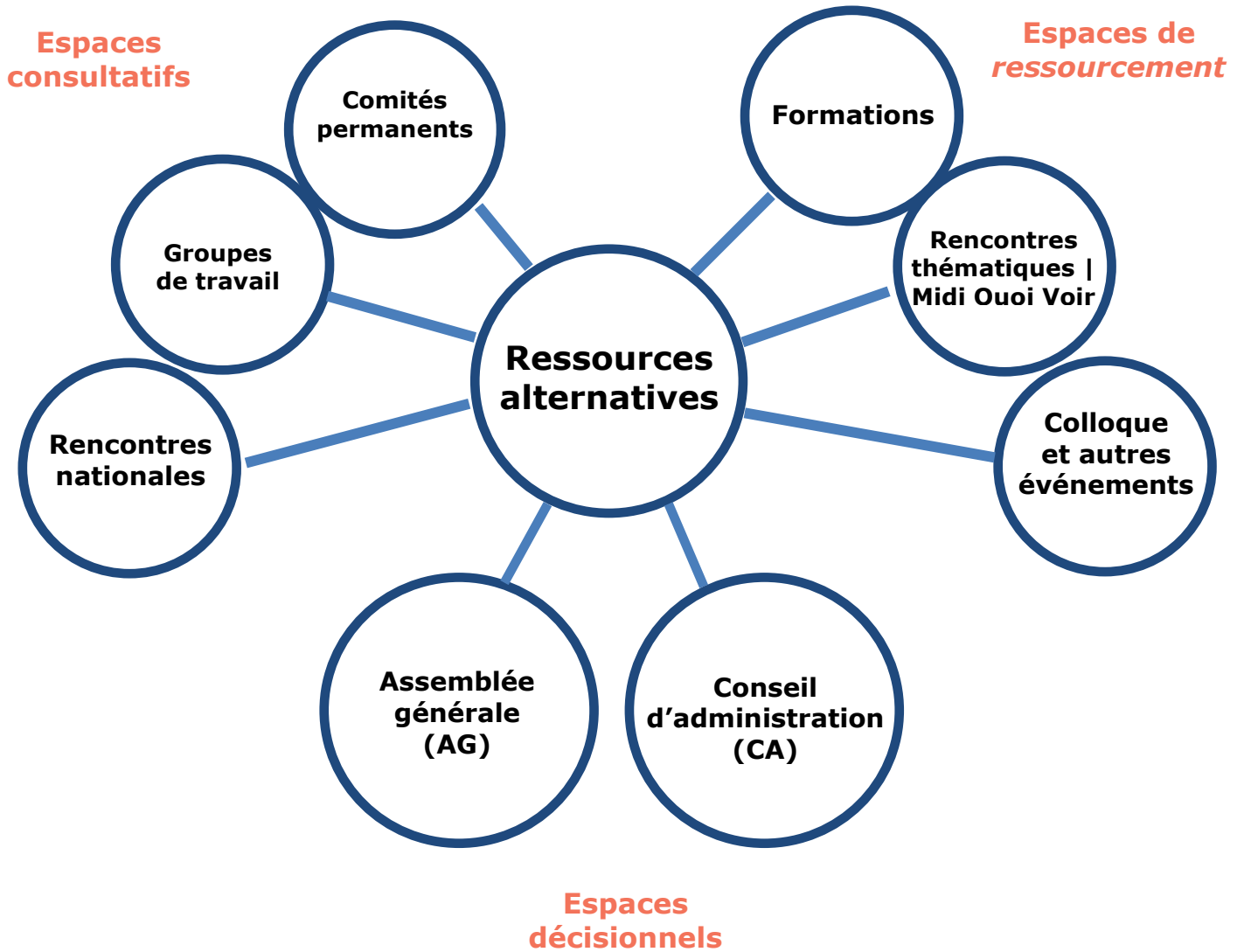
Il existe plusieurs possibilités d'implication et une multitude d'espaces de participation au RRASMQ. Ces lieux peuvent être des espaces à caractère décisionnel, consultatif ou encore des espaces de ressourcement. Dans un sens comme dans l'autre, la participation active, critique et soutenue des membres est nécessaire.

Ces espaces sont :

- L'assemblée générale (AG)
- Le conseil d'administration (CA)
- Les comités permanents : le comité Pratiques, le comité Le Politique et le comité Mobilisation.
- Les comités à mandat précis (ex. : comité organisateur du 40^e anniversaire du RRASMQ, comité organisateur de l'assemblée générale, etc.)
- Les groupes de travail (ex. : groupe Vécu-GAM)
- Les rencontres nationales
- Les rencontres thématiques virtuelles
- Les brunchs *Quoi Voir*
- Les petits rendez-vous de l'Alternative
- Les rassemblements pour la Journée de l'Alternative en santé mentale – 10 octobre
- Autres événements ponctuels organisé par le RRASMQ (ex. : tournée de formation, etc.)



Un aperçu des espaces de participation au RRASMQ



Vie associative/vie démocratique

La vie associative et la vie démocratique sont des notions très proches même si elles possèdent chacune leurs qualités. La vie associative est le cœur du RRASMQ et repose sur la présence de pratiques démocratiques fortes.

La **vie associative** réfère au fait de se regrouper et de s'associer dans un but commun. Elle concerne les actions formelles et informelles qui renforcent le sentiment d'appartenance et qui sont mises en œuvre pour entretenir une vitalité interne et une force cohésive dans une organisation. La **vie démocratique** concerne les activités formelles de l'exercice de la

démocratie. L'assemblée générale et les rencontres du conseil d'administration sont les principaux lieux d'exercice du pouvoir des membres.

2.2 Qui participe au RRASMQ ?

Les membres du RRASMQ sont des organismes et non des individus. Cependant, c'est par l'entremise des personnes issues des ressources alternatives membres que s'effectue la participation.

Ce sont :

- Les personnes qui ont un vécu en santé mentale ;
- Les membres du personnel des ressources alternatives ;
- Les personnes de la communauté impliquées dans la ressource (p. ex. : membres de conseils d'administration).

En dehors des instances décisionnelles du RRASMQ, qui requièrent une délégation formelle, chaque ressource alternative de décider processus mène une personne à s'impliquer RRASMQ



est libre
du
qui
au

(nomination, élection, candidature volontaire, etc.).

Rappel historique

Les ressources alternatives sont le fruit d'une alliance entre des personnes qui ont un vécu en santé mentale et des personnes intervenantes. Parmi les principes qui rassemblent les ressources alternatives au sein du RRASMQ, on retrouve, entre autres, la reconnaissance de la parole des personnes usagères et le rapport égalitaire entre celles-ci et les personnes intervenantes. Ces principes soutiennent le désir de la participation du plus grand nombre dans les espaces de vie associative et démocratique au RRASMQ.

2.3 Comment s'impliquer ?

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises façons de participer. Chaque ressource alternative peut contribuer à sa manière. La participation doit toutefois reposer sur une implication volontaire, éclairée et partagée.



Comment une ressource alternative peut-elle participer à la vie associative et démocratique du RRASMQ ?

- En informant ses membres, son personnel, son C.A. des activités du RRASMQ (via les infolettres, les courriels, le site Web, etc.) ;
- En diffusant les publications du RRASMQ (*L'autre Espace*, brochures, *Journal Ailleurs et autrement*, etc.) au sein de la ressource ;
- En offrant à ses membres et à ses employés la possibilité de participer aux événements ou de recevoir des formations du RRASMQ ;
- En participant aux réflexions suggérées par le RRASMQ avec les membres, les employés, le conseil d'administration et en utilisant les outils d'autoformation disponible ;
- En déléguant une personne sur un comité ou au Conseil d'administration et en soutenant cette personne dans sa démarche d'implication ;
- En participant à l'assemblée générale et en exerçant son droit de vote.

Une **implication volontaire** signifie que personne n'est pas dans l'obligation de participer. Ce doit être un plus pour la ressource et pour la personne dans sa vie ou dans son travail, mais pas une tâche ou une obligation pénible.

Une **implication éclairée** veut dire que chacun doit s'assurer de recevoir l'information (ou s'assurer de la demander) afin de prendre une décision éclairée quant à son implication. Il s'agit d'évaluer si cette implication convient à la ressource et à la personne et si l'une et l'autre pourront remplir adéquatement leur rôle.

Une **implication partagée** réfère au fait que la participation ne dépend pas d'une seule personne, qu'elle soit intervenante ou membre d'une ressource. Puisque le RRASMQ regroupe des organisations, par conséquent, il est important que la participation des personnes repose sur un ancrage avec les ressources dont elles sont issues. Ceci signifie que les ressources prennent conscience de leur implication au RRASMQ et soutiennent la ou les personnes y qui participent en donnant des idées, en transmettant des informations et en offrant des espaces de rétroaction. Cette implication partagée permet d'assurer la participation non seulement de la personne mais également de la ressource.

Comment une personne issue d'une ressource membre peut-elle participer à la vie associative et démocratique du RRASMQ ?

Tout d'abord...

- En réfléchissant à son intérêt à s'impliquer et à sa disponibilité ;
- En prenant connaissance des différents espaces de participation et des mécanismes d'accès (voir les annexes) ;
- En manifestant son désir de s'impliquer auprès sa ressource.

Et ensuite...

- En assistant aux événements du RRASMQ (Assemblée générale, Rencontre nationale, etc.) ;
- En s'engageant sur un comité ;
- En allant chercher les opinions et points de vue des membres de sa ressource ;
- En prenant la parole lors des événements ;
- En donnant son opinion lors d'un débat.

3. Le soutien à l'implication et à la participation

Pour soutenir les personnes dans leur participation, le RRASMQ offre différents types de soutien à l'implication :

Soutien à l'information et à la compréhension

Pour l'ensemble des espaces de participation, le RRASMQ vise à fournir l'information nécessaire à la compréhension des enjeux, à la réflexion et à la prise de décision (pochette d'information, documentation envoyée à l'avance, etc.). Par exemple, les nouveaux membres du CA du RRASMQ sont invités à participer gratuitement aux Petits rendez-vous de l'Alternative leur permettant ainsi d'approfondir leurs connaissances des pratiques et approches alternatives en santé mentale.

Soutien logistique

Le RRASMQ s'applique à faciliter l'organisation des séjours des personnes qui participent sur les comités ou aux événements en ce qui concerne le transport, les réservations d'hébergement, les repas, etc. Il est même possible pour une personne d'être accompagnée lors d'une première participation. Dans le cas des rencontres virtuelles (sur la plateforme zoom), l'équipe peut offrir un accompagnement à la connexion.

Soutien financier

Dépendamment des espaces de participation, le Regroupement prend en charge une partie ou la totalité des frais de déplacement et de séjour des personnes provenant de ressources membres.

3.1 Le soutien à la participation aux comités, groupes de travail et au CA : une responsabilité partagée entre le RRASMQ et les ressources membres

	Le RRASMQ	La Ressource
En tout temps!	<ul style="list-style-type: none"> ● Offre un soutien à l'information et à la compréhension; ● Témoigne de la reconnaissance; 	<ul style="list-style-type: none"> ● Facilite l'aménagement de l'horaire et de la charge de travail, s'il y a lieu ; ● S'assure de la circulation de l'information au sujet de la ressource auprès de la personne déléguée; ● Offre des espaces de partage ou de consultation dans la ressource en lien avec les dossiers du RRASMQ ; ● Témoigne de la reconnaissance;
Lors de rencontres en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> ● Couvre les dépenses reliées à l'hébergement, la restauration et aux déplacements (kilométrage, billet d'autocar, de métro, etc.) de la personne. Celle-ci conserve les reçus et complète le formulaire de remboursement de dépenses. ● Soutient au besoin l'organisation des déplacements (achat de titre de transport, réservation). 	

Lors de rencontres **virtuelles**

- Encourage les personnes non-salariées à se présenter à leur ressource pour participer à ces rencontres.
- Prend en charge les frais de déplacement du lieu de résidence à la ressource lors de ces rencontres.
- Alloue aux personnes non-salariées de leur ressource une somme de 25\$ par jour **pour les frais de repas** - sans justificatif, y compris pour les demi-journées de rencontre. Cela afin de compenser les repas qui sont normalement fournis par le RRASMQ lors de rencontre en présentiel.*
- Le RRASMQ offre une compensation financière pour l'utilisation de l'internet résidentiel des personnes non-salariées lors de ces rencontres au montant de 20\$.

De plus pour le CA du RRASMQ:

Le RRASMQ offre une compensation financière pour l'utilisation de l'internet résidentiel des personnes non-salariées (40\$ par mois pour tous les mois du mandat. Si le membre du CA est aussi membre d'un comité, il ne peut cumuler les montants pour l'internet).*

Pour les comités permanents du RRASMQ:

- La ressource offre un local adéquat et l'accès à un poste informatique afin que la personne puisse participer à la réunion virtuellement (accès internet, caméra, micro).

Pour le CA du RRASMQ:

La ressource et la personne déléguée choisissent le mode de participation pour les rencontres virtuelles.

Participation depuis la ressource:

- La ressource offre un local adéquat et l'accès à un poste informatique afin que la personne puisse participer à la réunion virtuellement (accès internet, caméra, micro).

Participation depuis le domicile:

- La ressource assure l'accès à du matériel informatique

*Les mesures de soutien à la participation présentées ici ne sont pas entendues comme une façon de rétribuer les personnes non-salariées pour le temps qu'elles investissent au sein du RRASMQ. Conscient que plusieurs vivent de la précarité économique, le RRASMQ tient à faire que, du moins, leur participation n'engendre pas de frais pour elles.

Afin que la ressource et le RRASMQ répondent adéquatement aux besoins de soutien à la participation des personnes déléguées, le RRASMQ initie un échange avec la personne et la personne-contact dans la ressource au moment de son intégration.

3.2 Reconnaissance

Afin de reconnaître la contribution des ressources et des personnes membres et travailleur.ses de celles-ci à la vie associative et démocratique du RRASMQ, les pratiques suivantes sont mises en œuvre:

- Souligner l'engagement des ressources dans les comités et au CA, dans le rapport annuel et lors de l'AGA;
- Remercier l'implication des personnes élues au CA par un cadeau d'une valeur de 100\$ annuellement;
- Reconnaître l'implication des personnes premières concernées au CA par un cadeau d'une valeur de 100\$ pour la période des fêtes
- Offrir les formations du RRASMQ gratuitement aux membres du CA (ou autres formations pertinentes en lien avec le rôle moyennant un coût raisonnable et une décision favorable du CA).

3.3 Fonds de solidarité

Pour les autres occasions, le fonds de solidarité permet de rembourser une partie des frais de déplacements.

Le fonds de solidarité vise à faciliter la participation des ressources éloignées en finançant une partie des frais de leur déplacement **lors de l'AGA, des rencontres nationales et des Petits rendez-vous de l'Alternative.**

Seules les ressources ayant un statut de **membre régulier**, avec le paiement de leur cotisation annuelle à jour, peuvent bénéficier du fonds de solidarité.

Régions	Distance en km ¹	Sommes à recevoir ²		
		1 personne	2 personnes et +	Covoiturage
Très éloignées	500km et plus	425\$	610\$	720\$
Éloignées	300km à 499km	270\$	380\$	560\$
Périphériques	150km à 299km	105\$	145\$	200\$
Limitrophes	100km à 149km	60\$	90\$	145\$

Le covoiturage suppose le partage du même véhicule par des représentants de plus d'une ressource membre régulier. La répartition monétaire est de la responsabilité des ressources impliquées.

4. Allocation de participation

4.1 À un groupe de travail

Les personnes bénévoles qui ont été invité par le RRASMQ à porter leur contribution au sein d'un groupe de travail reçoivent 25 \$ par demi-journée de réunion (moins de 3 heures) et 50 \$ pour la journée.

Ces personnes reçoivent également 20 \$ par mois pour la connexion à internet et l'utilisation du matériel informatique personnel par mois où se tiennent ces rencontres si elles sont virtuelles.



4.2 À une représentation pour le RRASMQ

Le comité de coordination du RRASMQ fait parfois appel à des personnes premières concernées afin de prendre la responsabilité de porter la voix du RRASMQ dans l'espace public (porte-parole média, représentation politique).

- 25 \$ par rencontre préparatoire (en vue de préparer la représentation)
- 25\$ par demi-journée de représentation (moins de 3 heures), 50\$ par journée de représentation.

¹ Il s'agit de la distance entre votre ressource et le lieu de la tenue de la rencontre et non pas de votre kilométrage aller-retour.

² Les montants indiqués sont à titre indicatif et peuvent varier en fonction du lieu de la tenue de l'événement.

L'assemblée générale (AG)

Rôle et mandats

L'assemblée générale (AG) est une réunion des ressources alternatives membres. Elle représente l'instance décisionnelle lors de laquelle se déterminent les priorités et les grandes lignes d'action du RRASMQ. Également, lors de l'assemblée générale annuelle, les ressources membres reçoivent le rapport des d'activités réalisées en cours d'année ainsi qu'un bilan financier du Regroupement. C'est aussi le lieu où sont élus les représentants qui vont composer le conseil d'administration.

Composition

Les assemblées générales (AG) se tiennent en présence d'au moins le tiers des groupes membres réguliers (*article 3.6 des règlements généraux*). Bien que l'on retrouve en majorité les délégués de groupe membre régulier (ayant droit de vote), il y a des représentants de groupe affilié (ayant droit de parole mais pas de vote) et des observateurs (n'ayant ni droit de parole ni droit de vote).

Selon les règlements généraux, chaque groupe membre régulier peut déléguer jusqu'à deux (2) personnes aux assemblées générales annuelles dont au moins une (1) personne usagère. Ces personnes doivent être déléguées par voie de résolution de leur conseil d'administration ou par une réunion de leur groupe (*article 3.7 des règlements généraux*).

Fonctionnement

D'une durée de deux (2) jours, l'assemblée générale du RRASMQ est un moment de vie associative et de réflexion collective important entre les ressources membres. Le lieu de rencontre de l'assemblée générale se déroule en alternance entre la région de Montréal et une région hôte. Lorsque l'AG se tient en région, un comité organisateur est formé avec des représentants des ressources de la région. Ce comité collabore avec le RRASMQ à l'organisation de l'AG.

Mécanisme de participation

Toutes les ressources alternatives membres sont convoquées par courrier postal au moins trente (30) jours avant la date prévue de l'AG. Tel que mentionné dans les règlements généraux, la participation des deux (2) personnes déléguées (ayant droit de vote lors de l'AG) doit faire état d'une résolution du conseil d'administration de leur organisme ou d'une décision de leur groupe (*article 3.7 des règlements généraux*).

Les inscriptions à l'AG se font généralement en remplissant les formulaires prévus à cet effet ou en contactant un membre de l'équipe de travail.

Soutien à la participation

La participation des personnes provenant de ressources membres est soutenue par le fonds de solidarité qui permet de couvrir une partie des dépenses de transport (annexe 4).



Le conseil d'administration (CA)

Rôle et mandats

Le conseil d'administration (CA) est composé de personnes provenant des ressources alternatives membres qui ont pour rôle d'administrer le Regroupement. C'est une instance démocratique représentative et décisionnelle qui gère le Regroupement selon les politiques et orientations déterminées par les ressources membres lors de l'assemblée générale. Les personnes élues au CA reçoivent et partagent de l'information, font des analyses, délibèrent et prennent des décisions pour le bien collectif du Regroupement. De par sa composition, c'est un espace qui met en commun la parole des personnes usagères, intervenantes ou à la direction des ressources alternatives de différentes régions. Ces personnes abordent de manière rassembleuse et cohérente les enjeux qui touchent les ressources alternatives en santé mentale. Enfin, le CA a le mandat de s'assurer de l'actualisation de la mission du RRASMQ et de soutenir la mise en œuvre des orientations de l'AG.

Composition

Le conseil d'administration se compose de neuf (9) personnes déléguées des groupes membres réguliers dont au maximum deux (2) provenant de la même région (*article 4.1 des règlements généraux*). De ce nombre, 51% doivent être des personnes qui vivent ou ont vécu des problèmes de santé mentale ou qui fréquentent ou ont fréquenté une ressource alternative (*article 4.3.4 des règlements généraux*)

À l'intérieur du conseil d'administration, on retrouve le comité exécutif (CE) qui se compose des officiers de la corporation (présidence, vice-présidence, trésorerie et secrétariat).

Durée des mandats

Les mandats sont d'une durée de deux (2) ans renouvelables une fois (*article 4.3.2 des règlements généraux*) pour un maximum de quatre (4) années consécutives.

Fonctionnement

En plus de sa présence à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration se réunit six (6) à sept (7) fois par an. 3 à 4 de ces rencontres se tiennent en présence et les autres réunions se tiennent virtuellement.

Mécanisme de participation

Une ressource alternative désireuse de présenter une personne pour un siège au CA du RRASMQ doit remplir et faire parvenir un formulaire de mise en candidature (voir annexe 2) avant le début de l'Assemblée générale annuelle. Ce formulaire doit contenir un extrait de résolution d'une réunion du conseil d'administration de la ressource indiquant que l'organisme pose la candidature de la personne.

Une personne intéressée à siéger sur le CA du RRASMQ doit d'abord mentionner son intérêt auprès de sa ressource et ensuite enclencher le processus de candidature.



Les rencontres nationales

Le RRASMQ tient, une fois par année, en plus de son assemblée générale, une rencontre nationale portant sur une thématique particulière touchant l'Alternative en santé mentale.

Rôle

Les rencontres nationales sont des moments importants de la vie associative du RRASMQ permettant aux personnes issues des ressources alternatives qui y participent de discuter et de faire le point collectivement sur certaines pratiques alternatives et les enjeux.

Mécanisme de participation

Les rencontres nationales sont ouvertes à toutes les personnes issues des ressources alternatives. Le RRASMQ fait parvenir les invitations aux ressources alternatives et il appartient aux organismes de choisir leur propre mécanisme pour sélectionner les personnes membres et intervenantes qui participeront aux rencontres nationales.

Fonctionnement

Les lieux de rencontres nationales sont variables en fonction des possibilités d'organisation.

Soutien à la participation

La participation des personnes provenant de ressources membres est soutenue par le fonds de solidarité qui permet de couvrir une partie des dépenses d'hébergement et de transport.

Les rencontres thématiques virtuelles

Quelques fois durant l'année, le RRASMQ organise des rencontres thématiques virtuelles. D'une durée d'une heure trente, elles permettent aux différents acteurs des ressources membres (intervenant.es, membres, directions, etc.) d'échanger sur un thème. Habituellement une ressource est invitée à ouvrir l'échange par une brève présentation de son expérience ou sa réflexion en lien avec le thème choisi. L'ensemble des ressources est régulièrement invité à proposer des thèmes. Voici quelques exemples : l'accueil des membres, l'entraide, la participation, les rapports aux diagnostics, l'autonomie des ressources alternatives, etc.



Les comités permanents

Rôle et mandat

Depuis sa réorganisation en 2002, le RRASMQ s'est doté de deux instances, le comité Pratiques et le comité Politique, afin d'élargir les réflexions sur différentes préoccupations touchant à l'Alternative en santé mentale. En 2014, l'AGA convenait de la mise en place d'un troisième comité : le comité Recherche. Les comités permanents du RRASMQ sont des instances consultatives qui alimentent l'équipe de travail, le CA et l'AG des membres au plan du fonctionnement et du développement des orientations du Regroupement.

1. Le comité Pratiques

Le comité Pratiques cherche à approfondir les réflexions sur les approches alternatives dans ses aspects théoriques et pratiques. Son travail consiste entre autres, à soutenir le CA dans ses réflexions liées au développement des pratiques, à développer les contenus de formation sur divers thèmes et à réfléchir aux moyens de promouvoir le discours alternatif en créant des espaces pour explorer, questionner, approfondir et s'alimenter pour enrichir les façons d'être et de faire.

2. Le comité Le Politique

Le comité Le Politique travaille à mobiliser les différents acteurs autour des enjeux sociopolitiques et à mettre en place des stratégies pour mener à bien les actions collectives. Son travail consiste, entre autres, à soutenir le CA dans son mandat politique et à contribuer au renforcement du positionnement stratégique du RRASMQ sur le plan politique.

3. Le Comité Mobilisation

Le comité Mobilisation constitue une instance de créativité et d'action qui met en place la Journée québécoise de l'Alternative en santé mentale, un événement rassembleur, pour le 10 octobre, dans l'espace public, partout au Québec.

Objectifs spécifiques :

- Développer une thématique et créer une action commune, notamment les outils et les actions ;
- Mobiliser les membres et les différents réseaux et favoriser la participation de toutes les régions ;
- Diffuser l'événement.

4. Le comité Recherche – non actif

Le comité Recherche est un comité permanent qui a pour mandat de développer une vision globale du volet de la recherche au Regroupement, c'est-à-dire des besoins en matière de recherche, des projets en cours ainsi que le développement de nouveaux projets. Il a pour rôle de déterminer les partenaires communautaires et institutionnels susceptibles de collaborer à des projets de recherche avec le RRASMQ; déterminer des règles de partenariat de recherche claires entre le RRASMQ, les partenaires et les chercheurs; voir à la coordination des projets, c'est-à-dire de fixer les priorités de travail selon les ressources humaines disponibles ; faire le suivi des projets de recherche en cours et proposer aux instances du RRASMQ des activités d'échange et de réflexion sur les recherches menées par le RRASMQ.

Mécanisme de participation

Une personne qui désire s'impliquer sur un comité doit d'abord mentionner son intérêt auprès de sa ressource. Elle doit ensuite remplir et faire parvenir le formulaire de demande de participation à un comité au RRASMQ (voir annexe 3). Une personne ne peut s'impliquer à plus d'un comité à la fois.

Composition

À partir des formulaires de demande de participation reçus et de la confirmation des membres qui désirent poursuivre de leur implication, le RRASMQ compose les comités permanents à partir des trois critères suivants, par ordre d'importance :

- L'équilibre entre le nombre de personnes ayant un vécu en santé mentale et le nombre de personnes intervenantes ;
- La diversité des types de ressources (groupe d'entraide, ressource de traitement, centre de crise, ressource d'hébergement, etc.) ;
- La diversité des régions.

Un membre de l'équipe de travail et une personne déléguée par le conseil d'administration du RRASMQ participent d'office à chacun de ces comités. Le nombre maximal de personnes pouvant participer à un comité permanent est de 12.

Durée des mandats

La durée maximale d'une implication à un comité est de quatre (4) années consécutives. Toutefois à chaque année, la personne et la ressource doivent confirmer leur désir d'implication.

Fonctionnement

En général, les comités se rencontrent trois (3) fois par année au minimum.



Les groupes de travail

Les ressources alternatives ont accès à des groupes de travail portant sur des thématiques particulières en lien avec l'Alternative en santé mentale tant au plan des pratiques qu'au niveau des enjeux sociopolitiques.

Rôle et mandat

Ce sont des groupes dont le mandat est spécifique et qui peut mener soit à des actions directes pour mettre à exécution une stratégie ou un plan d'action (p. ex. : site Nous-médication, stratégie pour rejoindre les jeunes), soit approfondir les réflexions sur un phénomène ou une problématique quelconque (p. ex. : la surmédicalisation des jeunes).

Composition

La composition des groupes de travail est très variable et établie en fonction de l'ampleur de la tâche à réaliser et de la durée prévue des travaux du groupe. Elle peut inclure des personnes qui ne sont pas rattachées à une ressource alternative, mais qui possèdent une expérience en lien avec le thème travaillé par le groupe de travail.

Durée des mandats

La durée des mandats est variable selon l'ampleur de la tâche à réaliser et le déroulement des travaux du groupe. Toutefois à chaque année, la personne et la ressource doivent confirmer leur désir d'implication.

Fonctionnement

Les rencontres des groupes de travail sont fixées en fonction des travaux à réaliser. Elles ont lieu au siège du RRASMQ à Montréal et sont, habituellement, d'une durée d'une journée.

Mécanisme de participation

La participation sur les groupes de travail se fait, le plus souvent, par invitation du RRASMQ auprès de la ressource ou auprès de personnes ciblées. Une personne qui désire s'impliquer sur un groupe de travail peut également se proposer en mentionnant son intérêt auprès de sa ressource, s'il y a lieu, puis au RRASMQ. En plus d'avoir un intérêt sur le sujet traité, elle devrait posséder une certaine connaissance ou une expérience en lien avec le thème travaillé par le groupe de travail. Une personne ne peut s'impliquer à plus d'un comité et/ou groupe de travail à la fois.



Annexe 2– Exemple de demande de mise en candidature au CA du RRASMQ

(Le formulaire est envoyé dans les ressources et disponible sur le site Internet du RRASMQ à la section membres lors de la période de mise en candidature)

Mise en candidature 20XX-20XX au Conseil d'administration du RRASMQ

Extrait d'une résolution dûment adoptée lors de la réunion du conseil d'administration tenue le

_____ (date) à _____ (ville).

_____ pose la candidature de _____
(Nom de l'organisme) (Nom de la personne)

au Conseil d'administration du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) lors de l'assemblée générale annuelle des XX-XX juin 2023.

Pourquoi votre ressource souhaite-t-elle siéger au CA du RRASMQ?

Pourquoi, en tant que personne déléguée, souhaitez-vous siéger au CA du RRASMQ?

Considérations relatives aux rôles et responsabilités de la personne, de la ressource et du RRASMQ concernant la participation au CA du RRASMQ.

- Issue de la ressource, la personne élue devient, au moment des rencontres du conseil d'administration, représentante du RRASMQ. À ce titre, elle agit dans l'intérêt collectif et la mission du RRASMQ.
- Pour sa part, la ressource alternative soutient la personne déléguée en facilitant l'aménagement de son horaire et de sa charge de travail, en soutenant l'organisation de ses déplacements et en lui offrant des espaces de partage ou de consultation dans la ressource en lien avec les dossiers du RRASMQ. Elle s'assure également que la personne déléguée puisse avoir accès en toute confidentialité aux courriels envoyés par le RRASMQ de même que l'impression de ceux-ci et des documents joints. Enfin, on encourage la ressource à souligner la participation de son ou sa délégué.e au CA du RRASMQ (lors d'une fête, de l'AGA, dans une réunion de CA ou des membres, etc.).
- Le RRASMQ s'assure de couvrir les dépenses reliées à l'hébergement, la restauration et les déplacements des personnes élues au CA. Il fournit également un soutien à l'information et à la compréhension de même qu'un soutien logistique (organisation des déplacements, réservation, utilisation du dossier virtuel Drive).

Lorsque les rencontres CA se tiennent en mode virtuel:

- Le RRASMQ alloue aux personnes non-salariées de leur ressource une somme de 25\$ par jour pour les frais de repas — sans justificatif, y compris pour les demi-journées de rencontre.
 - La ressource offre un local adéquat et l'accès à un poste informatique afin que la personne puisse participer à la réunion virtuellement (accès internet, caméra, micro).
 - Le RRASMQ prend en charge les frais de transport pour le déplacement vers la ressource.

- S'il est préférable que la personne tienne la rencontre depuis son domicile, la ressource assure l'accès à du matériel informatique.
- Le RRASMQ offre une compensation financière pour l'utilisation de l'internet résidentiel des personnes non-salariées (40\$ par mois durant tout le mandat).

Pour connaître davantage sur le mandat et sur le fonctionnement du CA du RRASMQ, consultez le *Guide d'information sur la participation à la vie associative et démocratique du RRASMQ*, disponible dans votre ressource ou sur le site internet du RRASMQ.

Par la présente, nous confirmons avoir lu et compris les modalités de fonctionnement des comités et les considérations à la participation.

Nom et signature du candidat

Nom et signature du secrétaire du CA

Annexe 3 Exemple de formulaire de demande de participation à un comité du RRASMQ

(Le formulaire est envoyé dans les ressources et disponible sur le site Internet du RRASMQ à la section membres lors de la période d'application soit de avril à fin août)

Demande de participation à un comité du RRASMQ 20xx-20xx

Nom de la personne :

Choix du comité

- Comité Pratiques**
- Comité Le Politique**
- Comité Mobilisation**

Quelques mots pour motiver votre choix :

Considérations relatives à la participation

1. La participation à un comité est une responsabilité partagée dans laquelle la personne participante (membre ou intervenante) ET la ressource s'engagent à contribuer ensemble au RRASMQ.
2. La personne participante est issue d'une ressource membre et entretient des liens avec celle-ci afin de pouvoir alimenter le comité. Elle démontre une volonté de travailler pour un plus grand ensemble, c'est-à-dire le mouvement alternatif en santé mentale au Québec.
3. **Lors des rencontres en présentiel**, le RRASMQ s'assure de couvrir les dépenses liées à l'hébergement, la restauration et les déplacements des personnes. Il fournit également un soutien à l'information et à la compréhension de même qu'un soutien logistique (organisation des déplacements, réservation, utilisation des outils).
4. La ressource alternative soutient la personne déléguée en facilitant l'aménagement de son horaire et de sa charge de travail (s'il y a lieu), en soutenant l'organisation de ses déplacements et en lui offrant des espaces de partage ou de consultation dans la ressource en lien avec les dossiers du comité. Elle s'assure également que la personne déléguée puisse avoir accès aux courriels envoyés par le RRASMQ de même que l'impression de ceux-ci et des documents joints, au besoin. Enfin, elle souligne la participation de la personne impliquée (lors d'une fête, de l'AGA, dans une réunion de CA ou des membres, etc.).
Lors des rencontres virtuelles du comité
5. Le RRASMQ, encourage les personnes non-salariées à se présenter à leur ressource pour participer à ces rencontres. Il prend en charge les frais de déplacement du lieu de résidence à la ressource lors de ces rencontres et alloue aux personnes non-salariées de leur ressource une somme de 25\$ par rencontre **pour les frais de repas** - sans justificatif.

6. De son côté, la ressource offre un local adéquat et l'accès à un poste informatique afin que la personne puisse participer à la réunion virtuellement (accès internet, caméra, micro).
7. Dans le cas où il est préférable que la personne participe depuis son domicile, le RRASMQ compense la personne non-salariée pour l'utilisation de son internet au montant de 20\$ pour la rencontre.

Par la présente, nous confirmons avoir lu et compris les modalités de fonctionnement des comités et les considérations à la participation.

Nom de la ressource : _____

Nom de la personne qui souhaite participer à un comité et statut dans la ressource (membre, personne intervenante, etc.)

Nom de la personne responsable de la ressource (personne à la présidence du C.A. ou personne à la direction ou à la coordination)

Grille de partage de responsabilités entre le RRASMQ et les ressources membres qui délèguent des personnes bénévoles aux comités permanents ou au CA du RRASMQ

Lorsqu'une personne membre d'une ressource s'implique au sein d'un comité du RRASMQ. Ce dernier prend le temps de vérifier auprès de celles-ci quels sont ses besoins afin de favoriser sa participation. Il contacte la ressource afin de discuter de comment ensemble, il est possible de répondre aux besoins de la personne.

Rappel! La participation des ressources à la vie associative du RRASMQ, via la délégation de personnes membres, est une responsabilité partagée.

Nom de la personne participante :

Comité (s) :

Nom de la ressource et de la personne contact :

Nom de la personne responsable du suivi dans l'équipe du RRASMQ :

Besoins identifiés chez la personne déléguée	Qui assume la responsabilité?	
	La ressource	Le RRASMQ
Soutien à l'organisation du déplacement. Précisez :		
Accès à un ordinateur muni d'un micro et d'une caméra (chez elle ou dans un local adéquat dans la ressource)		
Soutien à la connexion pour les rencontres virtuelles		
Accès à une imprimante		
Compensation financière pour l'utilisation de l'internet résidentiel (au besoin) pour les personnes impliquées dans un comité		